



## Antilles-Guyane

# Indice des prix à la consommation des ménages Hausse des prix de 0,1 % en février 2017 Augmentation de 1,1 % sur un an

**E**n février 2017, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe augmente légèrement de 0,1 %. Cette évolution résulte de la forte baisse des prix des produits alimentaires (- 0,7 %) et de la hausse modérée des prix de l'énergie (+ 0,9%) et des services (+ 0,5%). Sur un an, les prix sont augmentent de 1,1 %.

Yveline LIMEA

Les prix de l'alimentation baissent de 0,7 % (+ 1,8 % sur un an). Ce repli est dû à une baisse des prix des produits frais de 3,3 %. Les prix des légumes frais et ceux des fruits frais diminuent respectivement de 7,9 % et 1,2 %. Les prix des poissons frais se replient également (- 0,7%). Hors produits frais, les prix de l'alimentation régressent de 0,3 %.

Les prix des produits manufacturés reculent de 0,1 %, malgré une augmentation des prix de « l'habillement et chaussures » de 0,9 %. Les prix des produits de santé, ainsi que ceux des autres produits manufacturés baissent respectivement de 0,2 % et 0,3 %. Sur un an, les prix des produits manufacturés reculent de 0,5 %.

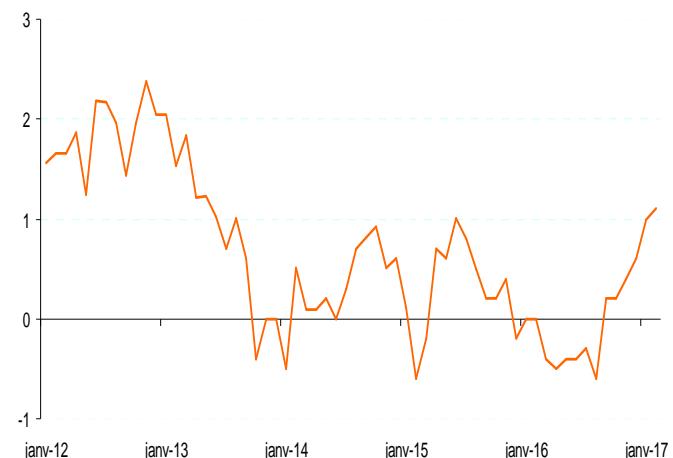
Ce mois-ci, les prix de l'énergie progressent (+ 0,9 % ; + 10,7 % sur un an). L'évolution mensuelle résulte de la hausse des prix des produits pétroliers (+ 1,2 % ; + 5,8 % sur un an), avec la croissance conjuguée des prix du supercarburant (+ 2,1 %) et du gaz (+ 3,6 %). Les prix du gazole ainsi que ceux de l'électricité demeurent stables.

Les prix des services augmentent (+ 0,5 % ; + 0,7 % sur un an), suite notamment, à une hausse saisonnière des prix des services de transports (+ 5,3 %), elle-même portée par l'augmentation sensible des prix des billets d'avion sur le trafic interrégional (+ 8,2 %) et international (+ 3,4 %). Les prix des services de santé progressent modérément

(+ 0,4 %) augmentation en partie expliquée par celle des prix des services dentaires (+ 3,7 %). Les prix des autres services progressent de 0,3 %. Ainsi, au cours du mois de février, les prix des services de restauration (+ 0,3 %) et des assurances de véhicules à moteur (+ 0,2 %) sont en hausse.

### 1 Indice des prix à la consommation en Guadeloupe

En glissement annuel (en %)



Lecture: en janvier 2017, l'indice des prix (ensemble) augmente de 1,0 par rapport à janvier 2016.

Source : Insee, indice des prix à la consommation – Dirag 2017.

## 2 Indice des prix à la consommation en Guadeloupe - Février 2017

Indice des prix à la consommation (Indice de base 100 en 2015)

Regroupements	Pondérations 2017	Indice pour le mois de					Variation (%) au cours		
		Février 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	<b>99,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,5</b>	<b>100,3</b>	<b>100,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>
<b>Alimentation</b>	<b>1 620</b>	<b>100,1</b>	<b>102,0</b>	<b>102,4</b>	<b>102,7</b>	<b>102,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>
Produits frais	179	100,6	109,1	110,2	109,4	105,8	-3,3	-3,1	5,2
Alimentation hors produits frais	1 441	99,8	100,8	101,1	101,6	101,2	-0,3	0,4	1,4
<b>Tabac</b>	<b>89</b>	<b>100,7</b>	<b>101,6</b>	<b>101,6</b>	<b>100,4</b>	<b>100,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,3</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>3 344</b>	<b>99,1</b>	<b>99,7</b>	<b>100,7</b>	<b>98,7</b>	<b>98,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,5</b>
Habillement et chaussures	482	96,6	97,9	102,3	91,6	92,5	0,9	-5,5	-4,3
Produits de santé	572	98,6	96,9	96,7	94,9	94,7	-0,2	-2,2	-4,0
Autres produits manufacturés	2 290	99,5	100,7	101,2	100,9	100,6	-0,3	0,0	1,1
<b>Énergie</b>	<b>694</b>	<b>91,6</b>	<b>97,4</b>	<b>95,0</b>	<b>100,6</b>	<b>101,5</b>	<b>0,9</b>	<b>4,2</b>	<b>10,7</b>
dont Produits pétroliers	498	87,9	95,9	92,5	100,2	101,4	1,2	5,8	15,4
<b>Services</b>	<b>4 253</b>	<b>100,8</b>	<b>100,2</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>101,4</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>
Loyers et services rattachés	774	100,2	100,4	101,6	101,6	101,6	0,0	1,2	1,4
Service de santé	715	100,5	100,4	100,1	101,1	101,5	0,4	1,1	1,0
Services de transports	223	104,0	88,5	101,0	94,7	99,7	5,3	12,7	-4,1
Services de communications	409	100,5	99,6	97,8	97,9	97,9	0,0	-1,7	-2,5
Autres services	2 132	100,2	100,8	101,0	101,3	101,7	0,3	0,9	1,4
Alimentation et tabac	1 709	100,2	102,0	102,3	102,6	101,9	-0,6	-0,1	1,7
Produits manufacturés et énergie	4 038	97,4	99,0	99,3	98,7	98,7	0,1	-0,2	1,4
Manufacturés hors habillement et chauss	2 862	99,4	100,0	100,4	99,8	99,5	-0,3	-0,5	0,1
<b>Ensemble hors produits frais</b>	<b>9 827</b>	<b>99,2</b>	<b>99,8</b>	<b>100,3</b>	<b>100,1</b>	<b>100,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>
<b>Ensemble hors énergie</b>	<b>9 306</b>	<b>100,1</b>	<b>100,4</b>	<b>101,1</b>	<b>100,4</b>	<b>100,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>9 911</b>	<b>99,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,5</b>	<b>100,3</b>	<b>100,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>

Source : Insee, indice des prix à la consommation – Dirag 2017.

## 3 Indice des prix des départements d'outre-mer et de métropole

Février 2017

Regroupements	Variation (%) des douze derniers mois				
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	France
<b>Ensemble</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>
<b>Alimentation</b>	<b>1,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,6</b>
Produits frais	5,2	2,4	6,6	-2,3	11,0
Alimentation hors produits frais	1,4	0,2	0,2	-0,2	0,1
<b>Tabac</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,0</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>-3,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-1,6</b>
Habillement et chaussures	-4,3	0,2	-11,9	0,9	-3,0
Produits de santé	-4,0	-2,8	-3,5	-1,8	-2,5
Autres produits manufacturés	1,1	0,4	-1,0	-0,1	-0,9
<b>Énergie</b>	<b>10,7</b>	<b>8,9</b>	<b>13,5</b>	<b>10,6</b>	<b>11,4</b>
dont Produits pétroliers	15,4	13,4	19,6	14,9	21,8
<b>Services</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>1,1</b>
Loyers et services rattachés	1,4	0,3	0,1	0,1	0,4
Service de santé	1,0	1,3	1,0	0,3	0,3
Service de transport	-4,1	-0,7	-2,2	-0,5	1,9
Services de communications	-2,5	-1,3	-2,7	-5,0	-0,3
Autres services	1,4	1,3	0,8	0,1	1,4
Alimentation et tabac	1,7	0,5	0,8	-0,3	1,5
Produits manufacturés et énergie	1,4	1,7	0,3	1,8	1,2
Manufacturés hors habillement et chaussures	0,1	-0,2	-1,5	-0,4	-1,3
<b>Ensemble hors produits frais</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>
<b>Ensemble hors énergie</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,4</b>
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>

Source : Insee, indice des prix à la consommation – Dirag 2017.

## Définitions

### Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services proposés aux consommateurs sur le territoire. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. La quasi-totalité des biens et des services marchands proposés aux consommateurs font partie du champ de l'indice.

### À quoi sert-il ?

Il permet de valoriser les pensions alimentaires, les loyers d'habitation, les rentes viagères, et d'indexer le Smic et les retraites, ainsi que le taux du livret A ou d'autres produits financiers. Il permet de suivre mois par mois l'évolution des prix et donc d'apprecier les tendances inflationnistes.

## Méthodologie

### L'indice des prix à la consommation (IPC) est désormais publié en base 2015

Jusqu'en décembre 2015, l'IPC était publié en base 100 par rapport à 1998. A partir de février 2016, l'année de référence est 2015 : la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100. L'IPC a régulièrement changé de base : l'indice base 2015 est ainsi la huitième génération d'indice.

Un changement de base comprend des opérations simples, de nature purement calculatoire. Le niveau de l'indice, qui est modifié avec le changement de l'année de référence, importe peu : c'est l'évolution de l'indice que l'on souhaite mesurer, et cette évolution n'est pas affectée par l'année de référence dans le cas d'un indice chaîné comme l'IPC.

Le changement de base 2015 a également permis d'intégrer un nombre important d'améliorations, rendues nécessaires étant donné le temps écoulé depuis le précédent changement de base.

La série agrégée « transport-communications » par exemple, a été dissociée entre les « services de transport » d'une part et les « services de communication » d'autre part, compte tenu du poids grandissant de ces derniers. Des informations complémentaires concernant ce changement sont disponibles sur la [page web de cet indicateur](#).

### Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour

C'est en particulier le cas pour les indices des prix des DOM, qui intègrent désormais la dernière enquête budget des familles de 2011. Ce changement de pondérations ne change pas les tendances, mais peut les amplifier.

### Le calcul de l'indice a été amélioré

Les changements de base sont aussi l'occasion de mettre en œuvre des évolutions méthodologiques importantes.

Ainsi, pour les produits frais, la méthodologie d'agrégation de l'indice a été modifiée : les produits frais seront traités comme les autres variétés et leurs prix de base seront mis à jour chaque année.

Service territorial de Basse-Terre  
Rue des bougainvilliers  
97102 Basse-Terre Cedex

Directeur de la publication :  
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :  
Béatrice CELESTE

Mise en page :  
Blandine Grillot

ISSN : 2416-8211  
© Insee 2017

### Pour en savoir plus :

- Pour comprendre le pouvoir d'achat et l'indice des prix  
[http://www.insee.fr/fr/publications- et- services/insee- bref/pdf/inseebref- ipc\\_pa.pdf](http://www.insee.fr/fr/publications- et- services/insee- bref/pdf/inseebref- ipc_pa.pdf)

- En Guadeloupe, entre 1998 et 2013, les prix ont évolué en moyenne au même rythme que ceux de la métropole. Insee, Antian'échos, n° 48 juin 2014.

[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/guadeloupe/themes/antiane\\_echos/aechos48/aechos48.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guadeloupe/themes/antiane_echos/aechos48/aechos48.pdf)

